

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

2023/06

Nombre de Conseillers :

En exercice	19
Présents	16
Votants	16

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril,
le Conseil Municipal de la Commune de SERPAIZE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la
Mairie, sous la présidence de M. KECHICHIAN Max, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 mars 2023.

PRESENTS : KECHICHIAN Max, CARCEL Raymond, CRIVELLI Janine,
BOUCHET Damien, POULET Nathalie, ROCHE Davy, GUINAND Renée,
RUIZ Agnès, PERGE Didier, MESSAOUDI Hakim, VALLENSANT
Véronique, VALOUR Sébastien, DAUNAS Jérôme, LAPACHERIE Céline,
COLELLA Marion, CHAUDIER Martin-Henri.

ABSENT EXCUSE : CARRET Marc.

ABSENTES : FAVARON-LAFAGE Séverine, SOULIER Magaly.

SECRETAIRE : CRIVELLI Janine.

COMPTE DE GESTION 2022

Après s'être fait présenter le budget primitif communal de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis, et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

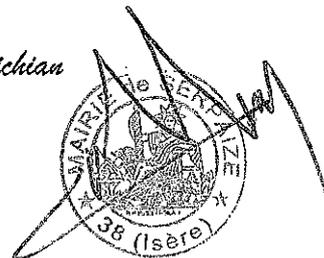
- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exercice du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le Comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,
Max Kéchichian



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

2023/07

Nombre de Conseillers :

En exercice	19
Présents	16
Votants	15

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril,
le Conseil Municipal de la Commune de SERPAIZE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la
Mairie, sous la présidence de M. KECHICHIAN Max, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 mars 2023.

PRESENTS : KECHICHIAN Max, CARCEL Raymond, CRIVELLI Janine,
BOUCHET Damien, POULET Nathalye, ROCHE Davy, GUINAND Renée,
RUIZ Agnès, PERGE Didier, MESSAOUDI Hakim, VALLENSANT
Véronique, VALOUR Sébastien, DAUNAS Jérôme, LAPACHERIE Céline,
COLELLA Marion, CHAUDIER Martin-Henri.

ABSENT EXCUSE : CARRET Marc.

ABSENTES : FAVARON-LAFAGE Séverine, SOULIER Magaly.

SECRETAIRE : CRIVELLI Janine.

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par
monsieur KECHICHIAN Max, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice
considéré :

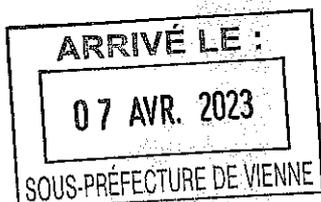
1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0	628 214.15	0	269 452.42	0.00	897 666.57
Opérations de l'exercice	1 640 021.72	1 074 087.31	1 473 390.63	1 576 437.30	3 113 412.35	2 650 524.61
<i>Dont Part affectée à l'investissement</i>	0	111 545.00	0	0	0.00	111 545.00
Totaux	1 640 021.72	1 702 301.46	1 473 390.63	1 845 889.72	3 113 412.35	3 548 191.18
Résultats de Clôture	62 279.74		372 499.09		434 778.83	
Crédits de report	650 753	367 792	0	0		

2) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités
annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à
nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée
et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

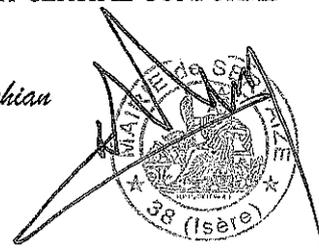
3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4) **VOTE** et **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, après que
Max Kéchichian, Maire, se soit retiré pour laisser le vote du compte administratif.



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,
Max Kéchichian



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

2023/08

Nombre de Conseillers :

En exercice	19
Présents	16
Votants	16

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril,
le Conseil Municipal de la Commune de SERPAIZE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la
Mairie, sous la présidence de M. KECHICHIAN Max, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 mars 2023.

PRESENTS : KECHICHIAN Max, CARCEL Raymond, CRIVELLI Janine,
BOUCHET Damien, POULET Nathalye, ROCHE Davy, GUINAND Renée,
RUIZ Agnès, PERGE Didier, MESSAOUDI Hakim, VALLENSANT
Véronique, VALOUR Sébastien, DAUNAS Jérôme, LAPACHERIE Céline,
COLELLA Marion, CHAUDIER Martin-Henri.

ABSENT EXCUSE : CARRET Marc.

ABSENTES : FAVARON-LAFAGE Séverine, SOULIER Magaly.

SECRETAIRE : CRIVELLI Janine.

BUDGET COMMUNAL - M14
AFFECTATION DU RESULTAT 2022

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2022,
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

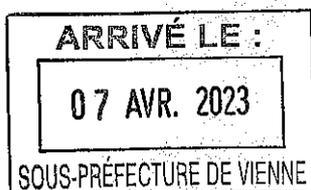
(EN EUROS)	Résultat CA 2021	Excédent capitalisés	Résultat 2022	R A R 2022	Solde R.A.R.	Affectation du résultat
INVESTISS	628 214.15		- 565 934.41	-650 753 367 792	- 282 961	- 220 681.26
FONCTION	380 997.42	- 111 545	103 046.67			372 499.09

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la
délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en
investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section
d'investissement),

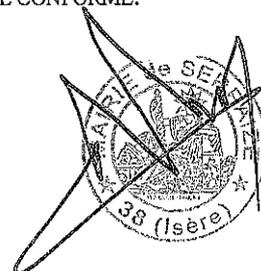
- **DECIDE** d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	372 499.09 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	220 681.26 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	
Affectation de l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	151 817.83 €
Total affecté au c/1068	220 681.26 €

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.



Le Maire,
Max Kéchichian



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

2023/09

Nombre de Conseillers :

En exercice	19
Présents	16
Votants	16

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril,
le Conseil Municipal de la Commune de SERPAIZE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la
Mairie, sous la présidence de M. KECHICHIAN Max, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 mars 2023.

PRESENTS : KECHICHIAN Max, CARCEL Raymond, CRIVELLI Janine,
BOUCHET Damien, POULET Nathalye, ROCHE Davy, GUINAND Renée,
RUIZ Agnès, PERGE Didier, MESSAOUDI Hakim, VALLENSANT
Véronique, VALOUR Sébastien, DAUNAS Jérôme, LAPACHERIE Céline,
COLELLA Marion, CHAUDIER Martin-Henri.

ABSENT EXCUSE : CARRET Marc.

ABSENTES : FAVARON-LAFAGE Séverine, SOULIER Magaly.

SECRETAIRE : CRIVELLI Janine.

FISCALITE DIRECTE LOCALE
TAUX D'IMPOSITION 2023

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré des taux d'imposition applicables
en 2023 à chacune des taxes directes locales :

- **DECIDE** à l'unanimité de maintenir les taux d'imposition comme suit :

« ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION »	
Taxe foncière (bâti)	27.18 % + 15.90%* = 43.08 %
Taxe foncière (non bâti)	70.26 %
Taxe d'habitation ⁽¹⁾	14.44 %

*Pour mémoire, suite à la suppression de la taxe d'habitation, la commune
perçoit le produit départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties.*

** A compter de 2021, le taux communal de la taxe foncière sur les propriétés
bâties affiché sur l'Etat intitulé 1259 COM correspond au taux communal
cumulé avec le taux départemental de taxe foncière sur les propriétés bâties
(15.90%).*

*(1) Taux de TH sur les résidences secondaires ou autres locaux meublés non
affectés à l'habitation principale.*

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,
Max Kéchichian



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

2023/10

Nombre de Conseillers :

En exercice	19
Présents	16
Votants	16

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril,
le Conseil Municipal de la Commune de SERPAIZE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la
Mairie, sous la présidence de M. KECHICHIAN Max, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 mars 2023.

PRESENTS : KECHICHIAN Max, CARCEL Raymond, CRIVELLI Janine,
BOUCHET Damien, POULET Nathalye, ROCHE Davy, GUINAND Renée,
RUIZ Agnès, PERGE Didier, MESSAOUDI Hakim, VALLENSANT
Véronique, VALOUR Sébastien, DAUNAS Jérôme, LAPACHERIE Céline,
COLELLA Marion, CHAUDIER Martin-Henri.

ABSENT EXCUSE : CARRET Marc.

ABSENTES : FAVARON-LAFAGE Séverine, SOULIER Magaly.

SECRETAIRE : CRIVELLI Janine.

BUDGET COMMUNAL – M14
BUDGET PRIMITIF 2023

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil de ses propositions en ce
qui concerne l'établissement du budget primitif 2023.

La balance générale se décompose comme suit :

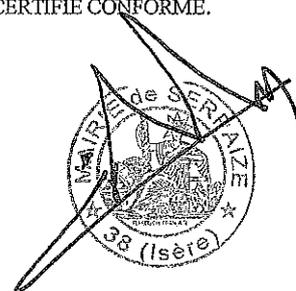
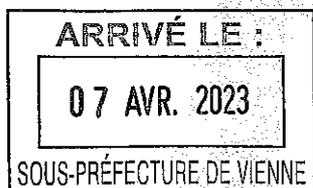
- dépenses de fonctionnement	1 805 873.83 €
- dépenses d'investissement	2 191 406.00 €
<u>Total dépenses</u>	<u>3 997 279.83 €</u>
- recettes de fonctionnement	1 805 873.83 €
- recettes d'investissement	2 191 406.00 €
<u>Total recettes</u>	<u>3 997 279.83 €</u>

Le Conseil Municipal après avoir entendu tous les articles du budget des
sections de fonctionnement et d'investissement et n'ayant aucune observation
à formuler :

- ADOPTE à l'unanimité les propositions de Monsieur le Maire.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,
Max Kéchichian



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

2023/11

Nombre de Conseillers :

En exercice	19
Présents	16
Votants	16

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril,
le Conseil Municipal de la Commune de SERPAIZE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la
Mairie, sous la présidence de M. KECHICHIAN Max, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 mars 2023.

PRESENTS : KECHICHIAN Max, CARCEL Raymond, CRIVELLI Janine,
BOUCHET Damien, POULET Nathalye, ROCHE Davy, GUINAND Renée,
RUIZ Agnès, PERGE Didier, MESSAOUDI Hakim, VALLENSANT
Véronique, VALOUR Sébastien, DAUNAS Jérôme, LAPACHERIE Céline,
COLELLA Marion, CHAUDIER Martin-Henri.

ABSENT EXCUSE : CARRET Marc.

ABSENTES : FAVARON-LAFAGE Séverine, SOULIER Magaly.

SECRETARE : CRIVELLI Janine.

INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles
L.2123-20 à L.2123-24-1,

Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximum des indemnités
de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux,

Considérant l'obligation de respecter l'enveloppe indemnitaire globale
composée du montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées
au maire et aux adjoints en exercice,

Vu ses délibérations en dates des 29 juin 2020 et 5 décembre 2022 fixant les
indemnités de fonction des élus,

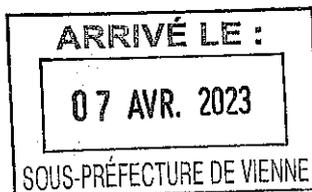
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECISE** d'attribuer une indemnité de fonction au conseiller municipal
suivant :

Conseillers Municipaux	Fonctions
VALOUR Sébastien	Événementiel et Voirie

- **MODIFIE** les indemnités de fonction des élus suivants en tenant compte
de la charge des délégations, fonctions et astreintes :

% de l'indice brut terminal de la fonction publique	
Ruiz Agnès.....	5.23
Messaoudi Hakim.....	5.23
Valour Sébastien.....	5.22
<i>Sans changement pour :</i> <i>Perge Didier, Favaron-Lafage Séverine,</i> <i>Lapacherie Céline</i>	



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

2023/12

Nombre de Conseillers :

En exercice	19
Présents	16
Votants	16

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril, le Conseil Municipal de la Commune de SERPAIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. KECHICHIAN Max, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 mars 2023.

PRESENTS : KECHICHIAN Max, CARCEL Raymond, CRIVELLI Janine, BOUCHET Damien, POULET Nathalye, ROCHE Davy, GUINAND Renée, RUIZ Agnès, PERGE Didier, MESSAOUDI Hakim, VALLENSANT Véronique, VALOUR Sébastien, DAUNAS Jérôme, LAPACHERIE Céline, COLELLA Marion, CHAUDIER Martin-Henri.

ABSENT EXCUSE : CARRET Marc.

ABSENTES : FAVARON-LAFAGE Séverine, SOULIER Magaly.

SECRETAIRE : CRIVELLI Janine.

ARRIVÉ LE :

20 AVR. 2023

SOUS-PRÉFECTURE DE VIENNE

COMPLEXE SPORTIF
RENOVATION ENERGETIQUE ET RENOVATION DE
LA PISTE D'ATHLETISME

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents le projet de rénovation énergétique du complexe sportif. En effet, une étude a démontré les économies substantielles qui pouvaient être faites en procédant à la rénovation énergétique des éclairages du complexe sportif. Les consommations d'énergie projetées seraient abaissées de l'ordre de 50 %. Dans le même temps, la piste d'athlétisme serait rénovée et éclairée.

Le plan de financement prévisionnel pour l'ensemble de ces travaux est estimé à :

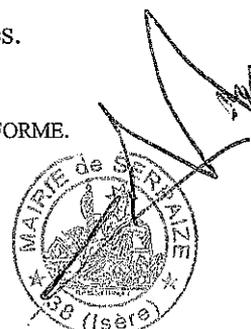
Dépenses euros HT		Recettes euros HT	
Terrains de Tennis	12 500	Département de l'Isère	18 487
Terrains de sports	24 000	Etat / Fonds vert	16 425
Piste d'athlétisme	16 320		
		Autofinancement /Emprunt	17 908
Total	52 820	Total	52 820

Le conseil municipal, après délibération, l'unanimité :

- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel ci-dessus.
- **SOLLICITE** :
 - ✓ le Département de l'Isère pour l'attribution d'une subvention dans le cadre de la dotation territoriale,
 - ✓ l'Etat dans le cadre du fonds vert 2023, volet « rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public ».
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer les futurs marchés.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,
Max Kéchichian



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

2023/13

Nombre de Conseillers :

En exercice	19
Présents	16
Votants	16

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril,
le Conseil Municipal de la Commune de SERPAIZE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la
Mairie, sous la présidence de M. KECHICHIAN Max, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 mars 2023.

PRESENTS : KECHICHIAN Max, CARCEL Raymond, CRIVELLI Janine,
BOUCHET Damien, POULET Nathalye, ROCHE Davy, GUINAND Renée,
RUIZ Agnès, PERGE Didier, MESSAOUDI Hakim, VALLENSANT
Véronique, VALOUR Sébastien, DAUNAS Jérôme, LAPACHERIE Céline,
COLELLA Marion, CHAUDIER Martin-Henri.

ABSENT EXCUSE : CARRET Marc.

ABSENTES : FAVARON-LAFAGE Séverine, SOULIER Magaly.

SECRETAIRE : CRIVELLI Janine.

**TE38 – DEPLACEMENT D'UN MAT D'ECLAIRAGE
PUBLIC POUR LE COMPTE DE TIERS**

Suite à notre demande, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère
(SEDI) a chiffré les travaux suivants :

EP - déplacement mât d'éclairage - affaire n°23.001.484

En effet, en raison de la construction d'une maison individuelle et de
l'implantation choisie pour l'entrée du garage, les propriétaires ont sollicité
la commune pour déplacer le mât d'éclairage car il gêne leur accès.

Le Conseil Municipal, ayant entendu cet exposé, à l'unanimité :

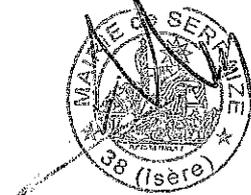
- **PREND ACTE** du projet de travaux et du plan de financement de
l'opération, à savoir :

Prix de revient global de l'opération TTC	3 653	€
Financements TE38	2 728	€
Participation globale TTC de la Commune	925	€

- **PRECISE** que la participation de la commune fera l'objet d'un mandat de
paiement au bénéfice du TE38 et d'un titre de recettes à l'encontre des
propriétaires de la maison individuelle concernée.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

*Le Maire,
Max Kéchichian*



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

2023/14

Nombre de Conseillers :

En exercice	19
Présents	16
Votants	16

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril,
le Conseil Municipal de la Commune de SERPAIZE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la
Mairie, sous la présidence de M. KECHICHIAN Max, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 mars 2023.

PRESENTS : KECHICHIAN Max, CARCEL Raymond, CRIVELLI Janine,
BOUCHET Damien, POULET Nathalye, ROCHE Davy, GUINAND Renée,
RUIZ Agnès, PERGE Didier, MESSAOUDI Hakim, VALLENSANT
Véronique, VALOUR Sébastien, DAUNAS Jérôme, LAPACHERIE Céline,
COLELLA Marion, CHAUDIER Martin-Henri.

ABSENT EXCUSE : CARRET Marc.

ABSENTES : FAVARON-LAFAGE Séverine, SOULIER Magaly.

SECRETAIRE : CRIVELLI Janine.

COMMERCES - AIDE DIRECTE AUX ENTREPRISES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les dispositions du
Livre II (La Coopération Intercommunale), Titre I,

Vu la délibération du conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération du
13 décembre 2021 approuvant le schéma de développement commercial 2022-2027,

Vu la délibération n°22-204 du conseil communautaire de Vienne Condrieu
Agglomération du 8 novembre 2022 approuvant la convention d'autorisation et de
délégation d'aides aux entreprises et approuvant le règlement de l'aide régionale
« financer l'investissement de mon commerce de proximité »,

Vu la délibération CP P-2022-12107-36-7139 de la commission permanente du conseil
régional Auvergne-Rhône-Alpes du 16 décembre 2022 approuvant la convention
d'autorisation et de délégation d'aides aux entreprises et approuvant le règlement de
l'aide régional « financer l'investissement de mon commerce de proximité »,

Vu l'avis favorable de la commission économie de Vienne Condrieu Agglomération en
date du 2 mars 2023,

Vu la délibération du conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération n°23-
59 du 21 mars 2023 approuvant les subventions attribuées dans le cadre des aides
directes aux entreprises,

Considérant que ces subventions ne sont versées que si la commune d'implantation de
l'entreprise contribue à même hauteur financière,

Le Conseil Municipal, après délibérations, à l'unanimité :

- **APPROUVE** et **VALIDE** les subventions allouées dans le cadre des aides directes
aux entreprises :

Entreprise	V.C.A.	Serpaize
JUSTINE COIFFURE	3 000.00 €	3 000.00 €
SERPAIZE VISION (Les lunettes d'Arnaud)	2 267.78 €	2 267.78 €

- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au compte 20422 du budget 2023.



POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,
Max Kéchichian

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

2023/15

Nombre de Conseillers :

En exercice	19
Présents	16
Votants	16

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril,
le Conseil Municipal de la Commune de SERPAIZE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la
Mairie, sous la présidence de M. KECHICHIAN Max, Maire.

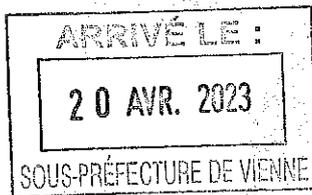
Date de convocation du Conseil Municipal : 27 mars 2023.

PRESENTS : KECHICHIAN Max, CARCEL Raymond, CRIVELLI Janine,
BOUCHET Damien, POULET Nathalye, ROCHE Davy, GUINAND Renée,
RUIZ Agnès, PERGE Didier, MESSAOUDI Hakim, VALLENSANT
Véronique, VALOUR Sébastien, DAUNAS Jérôme, LAPACHERIE Céline,
COLELLA Marion, CHAUDIER Martin-Henri.

ABSENT EXCUSE : CARRET Marc.

ABSENTES : FAVARON-LAFAGE Séverine, SOULIER Magaly.

SECRETAIRE : CRIVELLI Janine.



**FINANCEMENT D'UN POSTE D'INTERVENANT SOCIAL EN
PARTENARIAT AVEC VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION
ET FRANCE VICTIMES 38 APRESS**

Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) du 8 janvier 2019 a souligné l'utilité d'un poste d'intervenant social en commissariat et gendarmerie pour accompagner les victimes au dépôt de plainte.

Le développement de ce poste fait partie des priorités de la stratégie nationale de prévention de la délinquance au rang desquelles se situe la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes.

Les intervenants sociaux en police et en gendarmerie jouent un rôle de premier accueil social, d'écoute, d'orientation, voire d'accompagnement à la plainte. Ils ont vocation à assurer l'interface entre la police ou la gendarmerie et les services sociaux afin de favoriser une prise en charge globale des personnes reçues.

Les communes du territoire se sont accordées pour cofinancer un poste d'intervenant social sur notre territoire qui sera porté par l'association France Victimes 38 APRESS. L'intervenant social interviendra au commissariat de police de Vienne et dans les brigades de Gendarmerie qui dépendent du ressort des communes du territoire.

Les communes verseront leur contribution à Vienne Condrieu Agglomération qui reversera l'ensemble des financements des collectivités locales à France Victimes 38 APRESS.

Une convention triennale entre les différents partenaires définit les modalités de mise en place et de financement de ce poste.

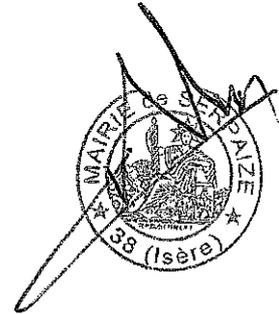
.../...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le financement du poste d'intervenant social à hauteur de 500 euros pour la commune de Serpaize,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention à intervenir entre Vienne Condrieu Agglomération, France Victimes 38 APRESS et les communes du territoire de l'agglomération.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

*Le Maire,
Max Kéchichian*



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :

En exercice	19
Présents	16
Votants	16

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril,
le Conseil Municipal de la Commune de SERPAIZE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la
Mairie, sous la présidence de M. KECHICHIAN Max, Maire.

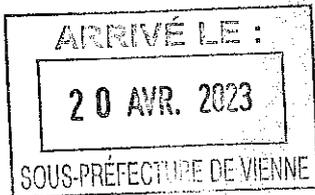
Date de convocation du Conseil Municipal : 27 mars 2023.

PRESENTS : KECHICHIAN Max, CARCEL Raymond, CRIVELLI Janine,
BOUCHET Damien, POULET Nathalye, ROCHE Davy, GUINAND Renée,
RUIZ Agnès, PERGE Didier, MESSAOUDI Hakim, VALLENSANT
Véronique, VALOUR Sébastien, DAUNAS Jérôme, LAPACHERIE Céline,
COLELLA Marion, CHAUDIER Martin-Henri.

ABSENT EXCUSE : CARRET Marc.

ABSENTES : FAVARON-LAFAGE Séverine, SOULIER Magaly.

SECRETARE : CRIVELLI Janine.



PRESTATIONS HIVERNALES

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que l'entreprise DUMOND sise à Serpaize effectue le déneigement des voies communales. Les derniers tarifs ont été fixés lors du Conseil Municipal du 10 octobre 2013 et il conviendrait de les augmenter en tenant compte de la pénibilité du travail.

a) Tarifs horaires hors taxes :

- Déneigement.....	85 €
- Salage	85 €

b) Indemnité forfaitaire annuelle pour la
mobilisation du matériel et stockage
du sel de déneigement.....

1 500 €

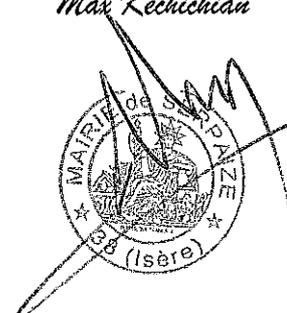
Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de confier à l'entreprise Dumond le déneigement et/ou salage des voies communales aux tarifs ci-dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,

Max Kéchichian



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

2023/17

Nombre de Conseillers :

En exercice	19
Présents	16
Votants	16

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril,
le Conseil Municipal de la Commune de SERPAIZE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la
Mairie, sous la présidence de M. KECHICHIAN Max, Maire.

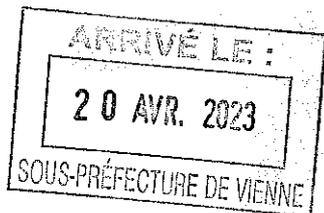
Date de convocation du Conseil Municipal : 27 mars 2023.

PRESENTS : KECHICHIAN Max, CARCEL Raymond, CRIVELLI Janine,
BOUCHET Damien, POULET Nathalye, ROCHE Davy, GUINAND Renée,
RUIZ Agnès, PERGE Didier, MESSAOUDI Hakim, VALLENSANT
Véronique, VALOUR Sébastien, DAUNAS Jérôme, LAPACHERIE Céline,
COLELLA Marion, CHAUDIER Martin-Henri.

ABSENT EXCUSE : CARRET Marc.

ABSENTES : FAVARON-LAFAGE Séverine, SOULIER Magaly.

SECRETAIRE : CRIVELLI Janine.



**DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU DOMAINE
PUBLIC ET ECHANGE DE TERRAINS**

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article
L.2241-1,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article
L.2121-29,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publics et notamment ses
articles L.2111-1 et L.2141-1 et suivants,

Vu le code de la voirie routière et notamment ses articles L. 112-8 et 141-3,

Vu sa délibération en date du 6 février 2023 portant échange de terrains dans
le cadre du projet immobilier « couleur nature »,

Considérant que le plan annexé à la délibération précitée a depuis subi
quelques ajustements notamment au niveau de l'alignement d'origine et
l'alignement de fait,

Considérant qu'il convient de joindre à la délibération le plan définitif établi
par le géomètre suite à la réunion qui s'est tenue le 23 février dernier sur place
en présence des parties concernées,

Après délibération à l'unanimité :

- **CONFIRME** les éléments votés dans sa précédente délibération du
6 février 2023,
- **DIT** que le plan de délimitation de la propriété des personnes publiques ne
porte pas atteinte aux conditions de desserte de la voie publique,
- **APPROUVE** le plan de délimitation tel qu'annexé à la présente.



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,
Max Kéchichian

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

2023/18

Nombre de Conseillers :

En exercice	19
Présents	16
Votants	16

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril,
le Conseil Municipal de la Commune de SERPAIZE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la
Mairie, sous la présidence de M. KECHICHIAN Max, Maire.

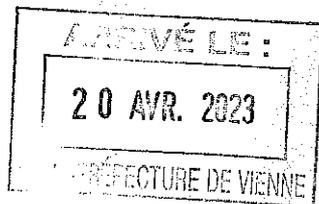
Date de convocation du Conseil Municipal : 27 mars 2023.

PRESENTS : KECHICHIAN Max, CARCEL Raymond, CRIVELLI Janine,
BOUCHET Damien, POULET Nathalie, ROCHE Davy, GUINAND Renée,
RUIZ Agnès, PERGE Didier, MESSAOUDI Hakim, VALLENSANT
Véronique, VALOUR Sébastien, DAUNAS Jérôme, LAPACHERIE Céline,
COLELLA Marion, CHAUDIER Martin-Henri.

ABSENT EXCUSE : CARRET Marc.

ABSENTES : FAVARON-LAFAGE Séverine, SOULIER Magaly.

SECRETAIRE : CRIVELLI Janine.



STAGIAIRE AU SERVICE TECHNIQUE

La séance continuant, monsieur le Maire expose à l'Assemblée que dans le cadre d'un stage de formation professionnelle niveau BAC PRO Gestion des Milieux Naturels et de la Faune, une stagiaire a été accueillie au service technique durant cinq semaines.

Cet élève stagiaire a donné entière satisfaction dans l'accomplissement des tâches qui lui étaient demandées.

Les élèves stagiaires ne perçoivent aucune rémunération et afin d'encourager ses efforts, l'assemblée, à l'unanimité :

- **DECIDE** de lui verser la somme de 300 Euros.

Les crédits nécessaires seront imputés à l'article 6218.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

*Le Maire,
Max Kéchichian*

